



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

**Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt deux et le huit du mois de septembre le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian (a donné procuration à M CALVEZ Patrice), M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal (a donné procuration à M VIEUX Jean-Claude), Mme GAY Sylvie, Mme LAURAIN Pascale (a donné pouvoir à Mme MARIZY Françoise), M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. BOURGUIGNON Rémi, Mme GROS Blandine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PILETTE Francis

**REUNION
du 8 septembre 2022**

Date de la Convocation : 01/09/2022

Date de l'affichage : 09/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	17
Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	2

Délibération N°	2022	09-01
		8-4
Objet : SYDESL - Dossier 419218_EPNEUF_1 Allée et parking de la piscine Projet éclairage public neuf		

Considérant le projet d'éclairage public à mettre en œuvre

Considérant le coût estimatif des travaux d'éclairage public évalué par le SYDESL à un montant de 17 953,98 € HT,

Considérant que la participation communale sera diminuée du montant de l'aide qui pourrait être accordée dans les conditions décidées par le Comité Syndical du SYDESL, cette aide s'élevant à ce jour à un montant de 0 € HT soit reste à la charge de la commune un montant de 17 953,98 €,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la prise en charge par la commune de la participation financière estimée à un montant de 17 953,98 € dans le cadre des travaux d'éclairage public **Allée et parking de la piscine**

- **PRECISE** que le plan de financement est le suivant :
Coût total de l'opération 17 953,98 € HT
Contribution de la Commune 17 953,98 € (le Sydesl, maître d'ouvrage récupère la TVA)
- **CONFIRME** le choix de la Commune d'inscrire ce budget en section d'investissement.
- **MANDATE** Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette opération.

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.



Le Secrétaire de séance,
M PILETTE Francis



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47

DECISIONS DU MAIRE
Commune de St GERMAIN DU BOIS

2022-69

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties

Décisions présentées au Conseil municipal du 8 septembre 2022

Mme Nadine ROBELIN, Maire, expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à Mme le Maire par délibération n° 2020-03-05/5-4 du Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DU BOIS en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

AOÛT 2022

- SARL JOLY et Fils – 2181 route de Pierre -71310 La Chapelle Saint Sauveur – Assainissement (travaux SDA) – Remise à la cote tampons en fonte – Validé le 09/08/2022 – Montant HT : 10 000 €, soit 12 000 € TTC

SEPTEMBRE 2022

- ACTIVX Informatique – Acquisition ordinateur portale ASUS 15.6" avec pack office 2021 – Validé le 01/09/2022 – Montant HT : 709 €, soit 850,80 € TTC
- Fonderie d'Art Macheret – 72450 Montfort le Gesnois - Acquisition médailles de la commune – Validé le 02/09/2022 – Montant HT : 2 766,50 €, soit 3 319,80 € TTC
- Hydrogéotechnique – 71150 Fontaines – Etude de sol parcelle future cantine – Validé le 02/09/2022 – Montant HT : 3130 €, soit 3 756 € TTC

Fait à Saint Germain du Bois,
le 8 septembre 2022

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

le Maire,
Nadine ROBELIN

